

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **5e jour de septembre 2017**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #4 - Marcel Bégin  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**193-09-2017**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 5e JOUR DE SEPTEMBRE 2017 TEL QUE LU ET PRÉSENTÉ.**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 7 août 2017
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
  - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 09-17
  - 5.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets
  - 5.3 - Résolution, soumission pour l'émission de billets au montant de 337,400\$
  - 5.4 - Résolution, autorisation pour la signature du protocole d'entente, programme PIQM-MADA
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
  - 7.1 - Résolution, achat de sodium (sel à déglçage), hiver 2017-2018
  - 7.2 - Résolution, octroie d'un mandat à la firme WSP Canada pour la rédaction d'un devis d'appel d'offres en vue de réaliser une étude géotechnique du chemin rang 2.
  - 7.3 - Résolution, recommandation de paiement no. 2, de WSP, projet rue de la Fabrique, facture RJ Dutil
  - 7.4 - Résolution, entreposage et chargement du sable salé, saison hivernale 2017-2018
  - 7.5 - Résolution, adjudication du contrat pour la réfection de la rue Fournier
  - 7.6 - Résolution, projet PADF, engagement municipal
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 9.1 - Résolution, transfert des actifs mobiliers à la régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE)
- 9.2 - Résolution, avis aux pompiers du service incendie de Saint-Camille-de-Lellis
- 9.3 - Résolution, budget préliminaire Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE)
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.1 - Résolution, achat d'un terrain, de la Fabrique Saint-Camille (chemin de contournement)
  - 10.2 - Résolution, nomination de M. Benoit Lebreux, inspecteur en bâtiment et environnement
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 11.1 - Résolution, demande de commandite, achat d'un défibrillateur
- 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE
- 13 - CORRESPONDANCE
  - 13.1 - Lettre MTQ, permis d'intervention Chemin du coupe-feu, programme PADF
  - 13.2 - Lettre, coût du projet de réfection chemin d'accès aux ressources, programme PADF
  - 13.3 - Lettre de la Fondation du centre de Santé Beauce-Etchemins
  - 13.4 - Lettre demande de financement, campagne du coquelicot
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

194-09-2017

**3.1 - Adoption du procès-verbal du 7 août 2017**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le procès-verbal du 7 août 2017 soit adopté, et signé tel que présenté;

**ADOPTÉE**

**4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

La directrice générale, Mme Nicole Mathieu mentionne que le radar portatif éducationnel a été reçu, et il sera installé cette semaine au centre du village. Il sera par la suite déplacé à différents endroits dans la municipalité.

**5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**

195-09-2017

**5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 09-17**

**ATTENDU :** la liste des comptes numéro 09-17 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 7 SEPTEMBRE 2017* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **1,104,380.12\$.**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **09-17** telle que présentée. Le total des comptes pour **SEPTEMBRE 2017**

**s'élève à: 1,104,380.12\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 09-17.

**ADOPTÉE**

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **SEPTEMBRE 2017**.

---

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

196-09-2017

**5.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis souhaite emprunter par billets, pour un montant total de 337 400 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2017, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
398	252 800 \$
398	84 600 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 398, la Municipalité de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 septembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>29 900 \$</b>	
<b>2019</b>	<b>30 800 \$</b>	
<b>2020</b>	<b>31 500 \$</b>	
<b>2021</b>	<b>32 500 \$</b>	
<b>2022</b>	<b>33 200 \$</b>	<b>(à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>179 500 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 398 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE**

197-09-2017

**5.3 - Résolution, soumission pour l'émission de billets au montant de 337,400\$**

**ATTENDU QU'**à la suite de la soumission de la CAISSE DESJARDINS DES Etchemins.

Le détail se lit comme suit :

- CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS

29 900 \$	2,84%	2018
30 800 \$	2,84 %	2019
31 500 \$	2,84 %	2020
32 500 \$	2,84 %	2021
212 700 \$	2,84 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,84%

**Il est proposé par M. Jacques Audet, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS pour son emprunt par billets en date du 12 septembre 2017 au montant de 337 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 398. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

**QUE** demande soit faite au ministre des Finances d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

**ADOPTÉE,**

198-09-2017

**5.4 - Résolution, autorisation pour la signature du protocole d'entente, programme PIQM-MADA**

**ATTENDU** le protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA pour la réalisation d'un projet communautaire, aménagement d'une salle d'entraînement (gym.) et d'une salle communautaire.

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :**

**QUE** le protocole d'entente proposé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA visant l'aménagement d'une salle d'entraînement et d'une salle communautaire soit approuvé;

**QUE** M. Adélard Couture, maire, soit mandaté afin de signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis.

**ADOPTÉE,**

**6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**

Aucun point !

**7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**

199-09-2017

**7.1 - Résolution, achat de sodium (sel à déglçage), hiver 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré conformément au code municipal pour l'achat de sodium (sel à déglçage) pour la saison hivernale 2017-2018;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis achète de gré à gré de la Compagnie Compass Minerals Canada Corp., 25 à 30 tonnes de sodium (sel à déglçage), au prix de 112.25\$/la tonne livrée (taxes en sus) pour la saison hivernale 2017-2018.

**ADOPTÉE,**

200-09-2017

**7.2 - Résolution, octroie d'un mandat à la firme WSP Canada pour la rédaction d'un devis d'appel d'offres en vue de réaliser une étude géotechnique du chemin rang 2.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis peut procéder de gré à gré pour les contrats de moins de 25,000\$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille a demandé à WSP de lui soumettre une offre pour la préparation d'un devis pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le chemin du rang 2, en vue du projet de réfection

qui se réalisera en 2018 dans le cadre du programme de la TEQC;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de WSP, en l'occurrence de M. Jean-François Poirier, ing. pour la réalisation d'un devis d'appel d'offres pour le projet de réfection du rang 2, à Saint-Camille, et pour la préparation d'une devis d'appel d'offres pour la réalisation une étude géotechnique. Le coût des honoraires professionnels se chiffre à 21,500\$\$ (taxes non incluses). Le tout comme stipulé à l'offre faite par WSP qui fait partie intégrante de cette résolution.

Les services inclus:

- Préparation d'un document d'appel d'offres pour l'étude géotechnique;
- Relevé topographique;
- Conception de la réfection de la chaussée du rang et des ponceaux transversaux;
- Devis;
- Lettre explicative et estimation;
- 1 rencontre avec la municipalité;
- Appel d'offres et analyse des soumissions;
- 3 copies des plans et devis

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de services professionnels à la Compagnie WSP Canada Inc. pour un montant de 21,500\$ (taxes non incluses);

**QUE** l'offre de services et ladite résolution servent de contrat pour ce mandat.

**ADOPTÉE,**

201-09-2017

**7.3 - Résolution, recommandation de paiement no. 2, de WSP, projet rue de la Fabrique, facture RJ Dutil**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer le compte mentionné sur la recommandation de paiement no.2 de WSP Canada Inc, dans le cadre du projet no. 161-16261-00, réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée de la rue de la Fabrique, à Saint-Camille-de-Lellis. Le total du compte s'élève à : 952,654.53 (taxes incluses).

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu soit autorisée à effectuer le paiement dudit compte.

**ADOPTÉE,**

202-09-2017

**7.4 - Résolution, entreposage et chargement du sable salé, saison hivernale 2017-2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de Doryfor Inc. pour l'entreposage et le chargement du sable salé. Le coût fixe d'entreposage et de chargement s'établit pour 2017-2018 à 3350\$ (taxes en sus).

**ADOPTÉE**

203-09-2017

**7.5 - Résolution, adjudication du contrat pour la réfection de la rue Fournier**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé des soumissions pour la réfection de la rue Rue Fournier, projet : 171-07541-00;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission a été déposée dans le délai prescrit;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à l'ouverture des soumissions en présence du maire M. Adéard Couture, de notre consultant WSP M. Martin Veilleux et de Mme Nicole Mathieu, directrice générale, le 30 août 2017, à 14h01 au bureau municipal, situé au 727, rue Principale à Saint-Camille :

Les résultats sont les suivants :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant avec taxes</b>
Construction Abénakis Inc.	163,033.13\$

**CONSIDÉRANT QU'**après l'analyse de la soumission, celle-ci est conforme aux spécifications demandées, et que le plus bas soumissionnaire est la compagnie Construction Abénakis Inc..

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal octroie le contrat de réfection de la rue Fournier à la compagnie: "Construction Abénakis Inc." parce qu'il est le plus bas soumissionnaire, et que sa soumission est conforme;

Montant de la soumission : **163,033.13\$ (taxes incluses)**

**QUE** le devis d'appel d'offres, et le plan incluant toutes les annexes, l'offre de prix, ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

**ADOPTÉE,**

204-09-2017

**7.6 - Résolution, projet PADF, engagement municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Etchemins a présenté une proposition de projet dans le cadre du PADF;

**CONSIDÉRANT QUE** dans les faits, c'est la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis qui en sera le maître d'oeuvre;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS:**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'engage pour un minimum de cinq ans, à assurer l'entretien des équipements et des infrastructures mis en place par la réalisation du projet "réfection du chemin coupe-feu de Saint-Camille-de-Lellis";

**ADOPTÉE,**

**8 - LÉGISLATION**

Aucun point.

**9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

205-09-2017

**9.1 - Résolution, transfert des actifs mobiliers à la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie des Incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) le 26 juillet 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la première assemblée du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) a eu lieu, en vertu du décret, le 25 août 2017, à 19 heures, au 727, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille transfère tous les actifs mobiliers propriété du service incendie de la Municipalité de Saint-Camille, le tout tel qu'indiqué à l'annexe du document préparé par la firme Grant Thornton à la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) ;

**QUE** Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille pour procéder au transfert des actifs mobiliers, le tout tel qu'indiqué à l'annexe du document préparé par la firme Grant Thornton, et ce, dès que toutes les formalités légales et administratives seront complétées et que les documents légaux seront reçus et signés par les signataires de la Régie, M. Adélar Couture et M. Réjean Bédard.

**ADOPTÉE**

206-09-2017

**9.2 - Résolution, avis aux pompiers du service incendie de Saint-Camille-de-Lellis**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie des Incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) le 26 juillet 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la première assemblée du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) a eu lieu, en vertu du décret, le 25 août 2017, à 19 heures, au 727, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille avise les pompiers du service incendie de Saint-Camille-de-Lellis que leur employeur sera dorénavant la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE);

**QUE** Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille pour procéder au transfert des dossiers des employés et conventions de travail, et ce, dès que toutes les formalités légales et administratives seront complétées et que les documents légaux seront reçus et signés par les signataires de la Régie, M. Adélar Couture et M. Réjean Bédard.

**QUE** toutes les opérations relativement au paiement des salaires et autres seront faites par la Régie, dès que le transfert sera complété.

ADOPTÉE,

207-09-2017

**9.3 - Résolution, budget préliminaire Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie des Incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) le 26 juillet 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la première assemblée du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) a eu lieu, en vertu du décret, le 25 août 2017, à 19 heures, au 727, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille adopte le montant préliminaire de 7,780\$ représentant un pourcentage de 19,45% du montant de 40,000\$ qui a été adopté lors de la première assemblée du conseil d'administration de la régie.

**QUE** Mme Nicole Mathieu soit autorisée à transférer cette somme dès que possible afin de permettre à la régie d'être fonctionnelle le plus rapidement possible.

Voici le partage de la quote-part selon le document préparé par Grant Thornton:

-Saint-Cyprien 10,6% = 4,024\$

-Sainte-Justine 39,95% = 15,980\$

-Saint-Sabine: 9,37% = 3,748\$

-Saint-Magloire: 21.17% = 8,468\$

-Saint-Camille: 19.45% = 7,780\$

ADOPTÉE

**10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

208-09-2017

**10.1 - Résolution, achat d'un terrain, de la Fabrique Saint-Camille (chemin de contournement)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a procédé à la construction d'un chemin de contournement sur le terrain de la Fabrique de Saint-Camille lors des travaux de réfection de la rue de la Fabrique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite conserver ce terrain pour ses besoins futurs, et comme chemin en cas d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin est situé sur le lot 5 325 597, du cadastre du Québec, le chemin est d'une largeur d'environ 12 mètres de large, carrossable et d'une longueur d'environ 838.14 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil d'administration de la Fabrique de Saint-Camille accepte de nous vendre ce terrain pour un montant de onze-mille dollars (11,000\$);

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité achète un terrain situé sur le lot 5, 325 597, du cadastre du Québec, et mesurant environ 12 mètres de largeur par 838.14 mètres de longueur pour conserver le chemin de contournement qui a été

construit lors des travaux de réfection de la rue de la Fabrique;

**QUE** l'achat se fasse au prix de : onze-mille dollars (11,000\$);

**QUE** les surlargeurs de la servitude d'Hydro-Québec soient également cédées à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille paye tous les frais relatifs à l'acquisition de ce terrain, notaire et arpenteur.

**QUE** l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

**ADOPTÉE,**

209-09-2017

**10.2 - Résolution, nomination de M. Benoit Lebreux, inspecteur en bâtiment et environnement**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leurs réglementations;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'engagement d'un autre inspecteur par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** cet engagement, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, sera effectif à compter du 14 septembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis nomme monsieur Benoit Lebreux, en plus de monsieur Cam Landry, mesdames Annie Venables et Lise Buteau, à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement ;

**QUE** par cette nomination, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* applicables par la municipalité;

**QUE** la nomination de monsieur Lebreux sera effective à compter du 14 septembre 2017, et ce suite à la tenue du Conseil de la MRC des Etchemins.

**ADOPTÉE**

**11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

210-09-2017

**11.1 - Résolution, demande de commandite, achat d'un défibrillateur**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut construire une salle d'entraînement dans les prochaines semaines, et que c'est un projet pour les aînés ainsi que tous les citoyens de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat d'un défibrillateur sera très important pour notre municipalité, nous permettant d'agir vite en cas de situations d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** l'endroit idéal pour l'installation du défibrillateur serait dans le local du guichet automatique, à la Caisse Populaire Desjardins, car c'est un endroit accessible 24 heures sur 24 heures;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE :** la Municipalité de Saint-Camille présente une demande de soutien financier à la Caisse Populaire Desjardins des Etchemins pour payer le coût d'achat d'un défibrillateur qui pourrait être installé au local du guichet automatique, à la Caisse Populaire Desjardins, à Saint-Camille. Le coût approximatif d'achat est de: 1500\$ à 2000\$;

**QUE** l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter une demande pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille;

**ADOPTÉE,**

## **12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

**-Voirie:** M. Marcel Bégin, faire un résumé des travaux qui ont été réalisés à différents endroits dans la Municipalité, voici la liste: Route Edmond Blais un ponceau a été remplacé, et 1,9 km de fossé a été creusé, rang 2 quatre ponceaux ont été remplacés et 1800 tonnes de gravier a été épandues dans la section des érablières, rang 3 Est trois ponceaux ont été remplacés, et 1,5 km de fossés est à creuser, rue Fournier, les fossés ont été creusés, rang Saint-Joseph un ponceau a été remplacé, et .8 km de fossé a été creusé. Il reste encore des travaux à terminer sur la rue Fournier.

**-Aqueduc et égout:** M. Jacques Audet indique que la Compagnie R.J. Dutil respecte le calendrier des échéanciers pour les travaux de la rue de la Fabrique, il mentionne qu'il reste neuf semaines de travaux, et que les travaux se termineront aux alentours de la fin octobre, et/ou au début novembre 2017.

**-Loisirs:** M. Adélarde Couture indique que l'équipe de Saint-Camille avec son capitaine M. Daniel Boutin a terminé en première place de la 2e édition des jeux intervillages. Le trophée devrait être déposé à la municipalité prochainement.

M. Jacques Audet mentionne que les spectacles de musique du vendredi soir ont connu un succès malgré la température maussade de cet été. Environ 1220 personnes ont assisté aux spectacles. M. Audet mentionne également que les dons volontaires pour l'organisme "La place du village" ont rapporté 825\$. Cette activité est très appréciée des citoyens chaque année.

**-Signalisation:** M. Jocelyn Pouliot indique que le panneau déroulant sera installé dans les prochaines semaines, il nous reste à construire la base de ciment et faire l'installation électrique. À suivre en septembre 2017.

**-Maire:** M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à une réunion de chantier pour le projet de la rue de la Fabrique, à la réunion de travail de la MRC des Etchemins, au conseil des maires de la MRC des Etchemins, au conseil d'administration du DISC, à l'ouverture des soumissions pour le projet de la rue Fournier, à la signature du prêt temporaire du projet de la rue de la Fabrique, à l'activité des jeux intervillages. Il fait un résumé de ces réunions.

## **13 - CORRESPONDANCE**

### **13.1 - Lettre MTQ, permis d'intervention Chemin du coupe-feu, programme PADF**

Nous avons reçu notre permis d'intervention du Ministère des Transports pour le projet de réfection du chemin d'accès aux ressources (coupe-feu) dans la cadre du programme PADF.

### **13.2 - Lettre, coût du projet de réfection chemin d'accès aux ressources, programme PADF**

Nous avons reçu une lettre de la MRC des Etchemins relativement au projet

de réfection du chemin d'accès aux ressources (coupe-feu) et les coûts admissibles dans le cadre du programme PADF.

211-09-2017

**13.3 - Lettre de la Fondation du centre de Santé Beauce-Etchemins**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie une subvention de 100\$ à la Fondation du Centre de Santé Beauce-Etchemins pour l'année financière 2017.

**ADOPTÉE,**

**13.4 - Lettre demande de financement, campagne du coquelicot**

Nous avons reçu une demande de financement dans le cadre de la campagne du coquelicot.

Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer à cette campagne.

**14 - VARIA**

Aucun point n'est ajouté au varia.

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions de l'assistance.

**16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h05.

\_\_\_\_\_  
Adélarde Couture, maire

\_\_\_\_\_  
Nicole Mathieu, directrice générale

**ADOPTÉE**